



Mairie déléguée de TORTISAMBERT
1737 route de Tortisambert
Tortisambert
14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

ARRÊTÉ N°17/2023/AT

ARRETE MUNICIPAL DU 03.02.2023

Arrêté de circulation et de stationnement

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire délégué de TORTISAMBERT,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de la société FGC domiciliée, 72 rue de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (91)
chargée de création de génie civil sur la route de Tortisambert,
Considérant que les travaux doivent commencer le 13 février 2023,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité
publique et pour la nécessité de travaux importants,
Vu l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1er : La réglementation sur les chantiers sera une mise en place par une circulation alternée avec des feux tricolores, un sens de circulation par sens des points de repères croissants, un itinéraire de déviation en intervention sur terre et chaussée et deux stationnements de chantier, une interdiction de stationnement de véhicules légers et de poids lourds, à compter du 13 février 2023 et pendant la durée des travaux ayant pour objet la création de génie civil sur la route de Tortisambert et les D 110 et 155.

Article 2 : La brigade de Gendarmerie de LIVAROT-PAYS D'AUGE est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de GENDARMERIE de LIVAROT, Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Départementale, à la FGC.

Fait à Tortisambert, le 03 février 2023

Le Maire délégué,
Jean-Claude BÉNARD


